



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 4 n) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information : statistiques  
de la gouvernance, de la paix et de la sécurité**

## Rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance en application de la décision 2017/228 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie. Le mandat du Groupe prévoit que celui-ci fasse rapport à la Commission de statistique à ses sessions de 2016, 2018 et 2020. Le premier rapport du Groupe (E/CN.3/2016/16) a été examiné par la Commission à sa quarante-septième session, en mars 2016. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'état d'avancement des activités présentées dans la feuille de route pour la période 2016-2020 et les mesures prises pour mettre au point le manuel de statistique pour la gouvernance, ainsi qu'un point des travaux techniques et méthodologiques consacrés aux indicateurs mondiaux de catégorie III associés à l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). Le Groupe est conscient que, bien que son mandat ne se limite pas à l'objectif 16, il doit contribuer à approfondir le débat sur ces indicateurs par l'entremise de ses pays membres, des organismes responsables et de ses autres membres.

Comme indiqué dans la feuille de route, qui a reçu un accueil favorable de la Commission de statistique à sa quarante-septième session, le Groupe de Praia soumettra le manuel à la Commission pour examen à sa cinquante-et-unième session, qui doit se tenir en mars 2020. Le présent rapport fait le point de l'état d'avancement du manuel. La Commission est invitée à en prendre note.

---

\* E/CN.3/2018/1.



## **Rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance**

### **I. Rappel**

1. À sa quarante-septième session, dans sa décision [47/113](#) (voir [E/2016/24-E/CN.3/2016/34](#)), la Commission de statistique a remercié le Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance de son rapport ([E/CN.3/2016/16](#)), dans lequel il a présenté sa feuille de route 2016-2020, y compris les activités prioritaires et un calendrier indicatif, pour la tâche qui lui incombe à plus long terme, à savoir l'établissement d'un manuel de statistique pour la gouvernance à l'intention des organismes nationaux de statistique. À sa deuxième réunion, tenue à Paris du 4 au 6 juillet 2016, le Groupe a examiné des stratégies de mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route. Les discussions ont abouti à la publication, en 2017, d'un plan de travail indiquant le détail des tâches à exécuter pour chaque activité, les délais prévus et les ressources nécessaires.
2. Dans sa décision [47/113](#), la Commission de statistique a accueilli avec satisfaction et approuvé le plan d'action et les mesures proposés pour mettre au point un manuel de statistique pour la gouvernance à l'intention des organismes nationaux de statistique, souligné qu'il importait de répertorier les bonnes pratiques et d'élaborer des normes communes et prié le Groupe de Praia de lui faire rapport sur l'avancement de ces travaux à sa quarante-neuvième session, en 2018.
3. D'ici à 2020, le principal objectif du Groupe de Praia est de produire un manuel de statistique pour la gouvernance à l'intention des organismes nationaux de statistique, qui portera sur la conceptualisation, les méthodes de mesure et la diffusion des statistiques, et a vocation à devenir un ouvrage de référence pour la production de statistiques se rapportant à la gouvernance.

### **II. Mise en œuvre de la feuille de route 2016-2020**

#### **A. Recensement des approches pratiquées en matière de statistique pour la gouvernance et des acteurs du secteur (activité I de la feuille de route)**

4. Les mesures prévues dans la feuille de route 2016-2020 sont exécutées dans le cadre de plans de travail annuels. Le premier, établi à la fin de 2016, couvrait les activités à mener en 2017. Il a été examiné et approuvé après quelques modifications par le comité directeur du Groupe de Praia en mars 2017, lors d'une réunion organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en marge de la quarante-huitième session de la Commission de statistique.
5. La première activité (activité I) prévue dans la feuille de route 2016-2020, également inscrite dans le plan de travail pour 2017, porte sur la cartographie, l'évaluation critique et la synthèse des concepts et des mesures employés en matière de gouvernance, sachant qu'ils varient en fonction des pays et des continents, des instituts de recherche et des organismes des Nations Unies ou autres acteurs. Conformément à la décision prise lors de la deuxième réunion du Groupe de Praia, le recensement des pratiques vise à aider le Groupe à tirer parti des initiatives existantes et de la révolution des données au service du développement durable, ainsi qu'à fournir aux utilisateurs des documents faisant état des principaux travaux réalisés dans le domaine des statistiques sur la gouvernance. Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur les travaux approfondis qui ont été consacrés aux statistiques liées à la

gouvernance en Europe par l'Institut turc de statistique (TurkStat), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI), lesquels ont été examinés lors de la réunion du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, tenue à Ottawa les 11 et 12 octobre 2016. Ainsi a-t-on pu récapituler les activités internationales ayant trait aux statistiques sur la gouvernance et constater que la demande de telles statistiques était en hausse, notamment dans le contexte des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 16. Sachant que la Commission économique pour l'Europe et l'OCDE avaient recensé les initiatives et activités menées dans le domaine des statistiques sur la gouvernance, le Groupe a décidé de recenser les concepts de gouvernance existants et d'étudier la littérature s'y rapportant et d'examiner comment différentes institutions définissent ce concept.

6. Pour atteindre cet objectif et avancer dans l'activité I de la feuille de route, le Groupe de Praia s'est appuyé sur les compétences existantes en matière de recherche et les activités en cours, et il a suscité un vaste débat technique entre les spécialistes des statistiques sur la gouvernance, à l'issue duquel une note technique<sup>1</sup> sur les données relatives à la gouvernance (éléments, concepts et priorités) a été publiée. Cette note a permis d'apporter des modifications et ajouts pertinents au document de travail sur les statistiques récemment publié par l'OCDE sous le titre « Governance Statistics in OECD countries and beyond »<sup>2</sup>, qui vient compléter l'étude de la Société canadienne d'évaluation. Le Groupe a noté qu'il n'existait aucune définition commune précise du concept de gouvernance. En outre, le recensement a révélé qu'un large éventail de méthodes de mesure ayant trait à la gouvernance, directement liées au champ d'application, était employé. Pour recenser les concepts liés à la gouvernance, le Groupe a adopté une démarche pragmatique consistant à s'attacher aux différents éléments de la gouvernance. C'est pourquoi dans la note technique établie à l'intention du Groupe, le concept de gouvernance se décline et s'analyse en plusieurs éléments (démocratie, droits de l'homme, gestion du secteur public, par exemple).

7. Dans la note technique, on distingue neuf dimensions des statistiques sur la gouvernance, qui feront chacune l'objet d'un chapitre du manuel :

- a) Participation ;
- b) Droits de l'homme ;
- c) Ouverture ;
- d) État de droit ;
- e) Responsabilité ;
- f) Réactivité des institutions ;
- g) Efficacité des pouvoirs publics ;
- h) Absence de corruption ;
- i) Sûreté et sécurité.

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, Centre d'Oslo pour la gouvernance, « The components, conception and data priorities of governance data », note technique présentée pour examen au Groupe de Praia en juin 2017 aux fins de l'examen consacré à la conceptualisation des statistiques se rapportant à la gouvernance.

<sup>2</sup> Santiago Gonzalez, Lara Fleisher et Marco Mira d'Ercole, « Governance Statistics in OECD countries and beyond : what exists, and what would be required to assess their quality? », OECD Statistics Working Papers, n° 2017/03 (Paris, Éditions OCDE, 2017).

## B. Élaboration du manuel (activité IV de la feuille de route)

8. Le plan du manuel a été élaboré sur la base de ces neuf dimensions (voir encadré). Pour chaque chapitre, les auteurs principaux ont été désignés parmi les membres du Groupe de Praia, de même que les contributeurs. En 2018 l'accent sera mis sur la rédaction et la tenue de consultations destinées à faciliter ce travail.

### Plan du manuel

#### **Introduction et résumé**

- Objectifs du manuel
- Structure du rapport
- Qu'est-ce que la gouvernance et pourquoi est-elle importante ?
- Normes internationales existantes

#### **Partie 1 : Thèmes transversaux**

- Concepts et dimensions (étude des référentiels existants, référentiel retenu pour le manuel, domaines et dimensions clefs, questions traitées dans le manuel, par exemple)
- Sources statistiques (recensements, enquêtes, données administratives, évaluations d'experts, production participative ou extraction de données en ligne, par exemple)
- Questions pratiques (problèmes de collecte des données, qualité des données, comparabilité, ventilation, pratiques optimales, par exemple)
- Utilisation des données (suivi, élaboration de politiques, principaux indicateurs, par exemple)

#### **Partie 2 : Mesure des différentes dimensions de la gouvernance**

##### *a) Participation*

- Engagement civique
- Représentativité des organisations
- Efficacité politique, etc.

##### *b) Droits de l'homme*

- Droit à la vie, à la liberté, à la sécurité
- Libertés fondamentales et participation à la vie publique et politique
- Droit à un niveau de vie suffisant, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, au travail, à des conditions de travail équitables et satisfaisantes
- Droit à un procès équitable et accès à la justice
- Questions transversales : égalité et non-discrimination, droit au développement
- Droits de certains groupes tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les minorités, les peuples autochtones et les migrants

- c) *Ouverture*
  - Liberté de la presse
  - Accès à l'information
  - Publicité des dispositions adoptées par les autorités
  - Confiance envers les médias publics et privés
  - Autres questions
- d) *État de droit*
  - Accès à la justice
  - Limitation du pouvoir exécutif
  - Indépendance de la magistrature
  - Maintien de l'ordre
  - Confiance dans les tribunaux et l'appareil judiciaire
- e) *Responsabilité*
  - Capacités de l'État ; indépendance des organes de contrôle ; critères de résultats ; confiance dans le président et le parlement
- f) *Réactivité des institutions*
  - Processus décisionnel inclusif ; satisfaction à l'égard des services et confiance dans les institutions (synthèse des directives de l'OCDE)
- g) *Efficacité des pouvoirs publics*
  - Coût-efficacité ; autonomie de l'administration ; qualité de la réglementation
  - Confiance dans le service public et les administrations locales
- h) *Absence de corruption*
  - Gouvernance des secteurs public et privé
  - Rationalité des procédures administratives
  - Confiance dans les autorités fiscales et douanières
- i) *Sûreté et sécurité*
  - Absence de violence
  - Fonctionnement du système de défense
  - Fonctionnement du système de justice pénale
  - Confiance dans les forces de sécurité et de défense

**C. Concours apporté par le Groupe de Praia à l'objectif de développement durable n° 16 (activité V de la feuille de route)**

9. Dans sa décision [47/113](#), la Commission de statistique s'est félicitée de l'appui du Groupe de Praia à l'élaboration d'indicateurs pertinents pour les cibles relevant de l'objectif de développement durable n° 16. Le Groupe est disposé à prêter assistance au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et aux organismes responsables de

l'objectif 16 pour ceux des indicateurs relatifs aux objectifs qui portent sur la gouvernance.

10. À sa deuxième réunion, tenue à Paris en juillet 2016, le Groupe de Praia a estimé qu'il importait de définir d'urgence la méthode à adopter pour les sept indicateurs de catégorie III relatifs à l'objectif 16. À cet égard, il a créé pour chacun de ces indicateurs un groupe de travail chargé de répondre aux demandes de renseignements émanant du Groupe d'experts, de lui donner conseils méthodologiques et conseils techniques, et de répondre à ses autres préoccupations et besoins. Les présidents des groupes de travail établis pour chacun des indicateurs de catégorie III sont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) (indicateurs 16.1.2, 16.10.1, 16.b.1), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (indicateur 16.5.1) et le PNUD (indicateurs 16.6.2, 16.7.1, 16.7.2). Pour respecter le plan de travail et le calendrier arrêté à la quatrième réunion du Groupe d'experts, les présidents des groupes de travail devraient entamer les discussions au plus vite afin d'établir un plan de travail et une fiche de métadonnées qui seront présentés au Groupe d'experts.

11. Des travaux sur les indicateurs de catégorie III relatifs à l'objectif 16 sont prévus dans le plan de travail du Groupe de Praia pour 2017, d'où la création de groupes de travail chargés de chacun des sept indicateurs. Le président de chaque groupe de travail est tenu de communiquer les informations concernant les procédures mises en places et la méthode adoptée pour chaque indicateur. Dans la plupart des cas, la présidence est assurée par l'entité responsable de l'indicateur.

12. Une réunion de statisticiens et de spécialistes de la gouvernance a été organisée les 9 et 10 mai 2017 à Oslo par le PNUD et le secrétariat du Groupe de Praia sous l'égide du Bureau central de statistique de Norvège (membre du Groupe) afin d'avancer, sur le plan méthodologique, dans la mise au point de trois indicateurs de catégorie III associés à l'objectif 16 relatif à la paix, la justice et la mise en place d'institutions solides : l'indicateur 16.6.2 (Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante) ; l'indicateur 16.7.1 (Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale) ; l'indicateur 16.7.2 (Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population). Les débats ont essentiellement porté sur les questions d'ordre conceptuel et pratique, ainsi que sur les définitions et les méthodes à prendre en compte dans l'élaboration de la méthode à appliquer pour chaque indicateur. La réunion a permis de dégager des points de consensus et de recenser les aspects nécessitant des recherches et consultations plus approfondies, y compris des points essentiels, pour lesquels des plans de travail détaillés ont été établis. Lors d'une deuxième réunion d'experts tenue en décembre 2017 pour valider les activités susmentionnées, des efforts concertés ont été faits en ce qui concerne le changement de catégorie des trois indicateurs.

13. Les 5 et 6 septembre 2017, à Genève, le HCDH a organisé une consultation multipartite qui a permis de valider les principaux éléments du référentiel conceptuel, définitionnel et méthodologique et du dispositif de collecte de données pour trois indicateurs de catégorie III dont il a la responsabilité au titre de l'objectif 16. Ces indicateurs sont la proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme (indicateurs 10.3.1 et 16.b.1) ; le nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été

victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents (indicateur 16.10.1) ; le nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause (indicateur 16.1.2). La réunion a rassemblé des membres du Groupe de Praia, parmi lesquels des experts de haut niveau d'organismes nationaux de statistique (Afrique du Sud, Cabo Verde, Colombie, État de Palestine, Kenya, Mexique, Philippines et Royaume-Uni) ainsi que des représentants d'institutions nationales de défense des droits de l'homme (des mêmes pays, plus le Danemark), de mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, d'entités des Nations Unies (Organisation internationale du Travail, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, PNUD, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, ONUDC, Organisation mondiale de la Santé) et d'un certain nombre d'autres institutions internationales et régionales et organisations de la société civile, notamment le Comité international de la Croix-Rouge, la Confédération syndicale internationale, Première ligne : Fondation internationale pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, la Commission for Human Rights and Good Governance de la République-Unie de Tanzanie, l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix, Human Rights Data Analysis Group et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. S'appuyant sur les conclusions et recommandations issues de cette réunion, le HCDH a commencé à adresser des demandes de reclassement des indicateurs au Groupe d'experts.

14. L'ONUDC, qui est membre du Groupe de Praia, est l'organisme responsable de l'indicateur de catégorie III 16.5.1 (Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents). Les travaux relatifs à cet indicateur, qui sont menés dans le cadre du projet de l'ONUDC sur la mesure de la corruption, servent les objectifs de la feuille de route concernant l'amélioration des statistiques relatives à la criminalité aux niveaux international et national (voir [E/CN.3/2013/11](#)). Une équipe spéciale a été créée par l'ONUDC et le PNUD – avec la coopération et l'appui du Centre d'excellence conjoint UNODC-INEGI sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice, sis à Mexico – et chargée d'élaborer un manuel sur la mesure de la corruption au moyen d'enquêtes. Cette équipe, qui est composée de représentants d'organismes nationaux de statistique, d'organisations internationales, de représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales, ainsi que d'experts indépendants, a tenu deux réunions en 2016 et 2017. Le manuel sera prêt dans sa version définitive au milieu de 2018. Tous ces travaux sont menés avec la participation active de plusieurs membres du Groupe.

#### **D. Activités de promotion du Groupe de Praia (activité VI de la feuille de route)**

15. Pour mieux sensibiliser à l'importance des statistiques liées à la gouvernance et mieux faire connaître son rôle dans l'élaboration de directives en la matière, et conformément au plan de travail pour 2017, le Groupe de Praia a déjà mené une série d'activités de sensibilisation. À cet égard, il est essentiel de lui conférer une plus grande visibilité sur les scènes nationales, régionales et internationale et de diffuser ses produits, notamment le manuel.

16. Le secrétariat du Groupe de Praia a publié sous forme électronique et imprimée, en anglais, français et portugais, une brochure comprenant une brève présentation du Groupe, un récapitulatif de sa feuille de route et les grandes lignes du plan de travail

pour 2017. La brochure a été communiquée aux membres du Groupe et distribuée à l'occasion de diverses conférences nationales et internationales.

17. Dans le cadre de la refonte du site Web de l'Institut national de statistique de Cabo Verde, une page Web consacrée au Groupe de Praia a été créée afin de donner toutes les informations disponibles le concernant et de permettre aux internautes de suivre ses activités<sup>3</sup>. Elle facilite en outre la collaboration et les échanges d'informations entre les membres nationaux et internationaux du Groupe, en ce qu'elle leur permet d'avoir accès à toutes les informations utiles et d'échanger leurs connaissances dans le domaine des statistiques ayant trait à la gouvernance.

18. Par ailleurs, le Groupe participe à des conférences nationales et internationales et s'emploie à présenter ses activités. À Cabo Verde, plusieurs réunions ont été organisées dans des universités et des institutions publiques et privées afin de mieux faire connaître ses initiatives et de mobiliser des acteurs nationaux. Au niveau international, les membres du Groupe ont participé à plusieurs conférences et réunions pour faire progresser l'élaboration de normes internationales en matière de statistique pour la gouvernance et promouvoir les activités et le rôle du Groupe, notamment les suivantes :

a) Première réunion de l'équipe spéciale chargée de la mesure de la corruption, tenue à Vienne, du 12 au 14 octobre 2016 ;

b) Atelier intitulé « Understanding effective access to justice » (Connaître les moyens d'agir en justice), tenu à Paris les 3 et 4 novembre 2016 ;

c) Réunion du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique, tenue à New York du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

d) Premier forum mondial des Nations Unies sur les données, tenu au Cap (Afrique du Sud) du 15 au 18 janvier 2017 ;

e) Réunion intitulée « Understanding civil justice through survey methodologies » (Comprendre la justice civile grâce aux méthodes d'enquête), tenue à Paris le 24 mai 2017 ;

f) Deuxième réunion de l'équipe spéciale chargée de la mesure de la corruption, tenue à Vienne du 4 au 6 avril 2017 ;

g) Quatrième Forum de Stockholm sur la paix et le développement, tenu à Stockholm les 3 et 4 mai 2017 ;

h) Troisième réunion du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement, tenue à Kunming (Chine) du 8 au 10 mai 2017 ;

i) Réunion du groupe d'experts sur les indicateurs de catégorie III relatifs aux cibles 16.6 et 16.7 associées aux objectifs de développement durable, tenue à Oslo les 9 et 10 mai 2017 ;

j) Séminaire sur la comptabilisation des chaînes de valeur mondiales, tenu au Luxembourg du 6 au 8 juin 2017 ;

k) Septième Conférence statistique de la Communauté des pays de langue portugaise, tenue à São Tomé du 12 au 14 juin 2017 ;

l) Soixante-et-unième Congrès mondial de la statistique, tenu à Marrakech (Maroc) du 16 au 21 juillet 2017 ;

---

<sup>3</sup> Voir /www.ine.cv/praiagroup/.

m) Consultation multipartite sur les indicateurs relatifs aux droits de l'homme associés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, tenue à Genève les 5 et 6 septembre 2017.

### **III. Futures activités du Groupe de Praia**

19. Le Groupe de Praia présentera la version définitive du manuel à la Commission de statistique en mars 2020.

20. À cette fin, le Groupe préparera pour 2018 un plan de travail centré sur l'élaboration du manuel, qui reposera sur une étroite concertation entre tous ses membres. Il tiendra une réunion en 2018.

### **IV. Décision que la Commission de statistique est invitée à prendre**

21. La Commission de statistique est invitée à prendre acte du présent rapport.

---